

24 HEURES KARTING

30-31 AOÛT 2014



**CIRCUIT
INTERNATIONAL
DE KARTING
LE MANS**

**Règlement
particulier**



24H-KARTING.COM

Article I.	Organisation.	3
Section 1.01	Organisateur.	3
Section 1.02	Contacts et Adresse du circuit.	3
Section 1.03	Comité d'organisation.	3
Section 1.04	Règlements de référence.	3
Article II.	Modalités de participation à l'épreuve.	3
Section 2.01	Inscriptions.	3
Section 2.02	Concurrents et pilotes.	3
(a)	Participants.	3
(b)	Pilotes.	4
(c)	Mécaniciens.	4
(d)	Accès au stand.	4
Section 2.03	Matériel et Equipements.	4
(a)	Eclairage du kart.	4
(b)	Moteurs	4
(c)	Châssis.	4
(d)	Pneumatiques.	4
Section 2.04	Interventions stands.	4
(a)	Panneautage	4
(b)	Ravitaillement.	4
(c)	Réparations.	4
(d)	Aménagements des stands.	5
Section 2.05	Chef de stand.	5
Article III.	Déroulement de l'épreuve	5
Section 3.01	Enregistrement des équipages.	5
Section 3.02	Enregistrement du matériel et des équipements.	5
Section 3.03	Essais libres.	5
Section 3.04	Briefing.	5
Section 3.05	Essais officiels.	5
Section 3.06	Essais chronométrés.	6
Section 3.07	Procédure de mise en grille.	6
Section 3.08	Procédure de course.	6
Section 3.09	Procédure de neutralisation partielle du circuit	6
Section 3.10	Procédure d'arrivée.	7
Section 3.11	Procédure de podium.	7
Section 3.12	Classement.	7
Article IV.	Contrôles et pénalités.	7
Section 4.01	Concernant les pilotes.	7
(a)	Temps de roulage.	7
(b)	Comportement sportif.	7
(c)	Vitesse dans la voie des stands.	7
Section 4.02	Concernant le Chef de stand et les mécaniciens.	7
(a)	Rôle du chef de stand.	7
(b)	Interventions des mécaniciens.	7
Section 4.03	Concernant l'équipement du kart.	8
(a)	Châssis.	8
(b)	Moteurs.	8
(c)	Pneumatiques.	8
(d)	Eclairage du kart.	8
(e)	Poids et lests amovibles.	8
Section 4.04	Concernant le paddock et les stands.	8
(a)	Aménagements.	8
(b)	Stockage de l'essence.	8
Section 4.05	Concernant toutes les personnes.	8
(a)	Zone fumeurs.	8
(b)	Nombre de personnes.	8
Article V.	Annexe1 – Liste des Officiels	9
Article VI.	Annexe2 – Horaires prévisionnels	10
Article VII.	Annexe3 –Chassis de remplacement	11



REGLEMENT des **24 HEURES KARTING**

ARTICLE I. ORGANISATION.

Section 1.01 Organisateur.

L'Association Sportive de Karting ACO LE MANS organise la 29ème édition des 24 Heures Karting en partenariat avec KMO.
L'épreuve se déroulera les 29/30/31 août 2014.

Section 1.02 Contacts et Adresse du circuit.

ASK ACO LE MANS KARTING INTERNATIONAL

Route du Chemin aux bœufs 72100 LE MANS
Tél.: 02 43 40 21 47 - Fax: 02 43 40 21 49
E-mail ask.aco@lemans.org - Site Internet : www.24h-karting.com

KMO

17 rue Gambetta 93100 MONTREUIL
Tél.: 00 33 1 48 58 90 90 - Fax: 00 33 1 48 58 54 35
E-mail euroendurance@wanadoo.fr - Site Internet : www.euro-Endurance.fr

Section 1.03 Comité d'organisation.

Le Comité d'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement pour des raisons de force majeure. Les engagés seront informés dans les délais les plus brefs et, dans tous les cas, avant le départ de la course.

Président de l'ASK ACO Dominique FOUSSIER

Organisateur ASK ACO

Co organisateur KMO

Organisateurs Technique & Sportif Joël CORDIER - Gérard LERET

Responsable Moyens Techniques Arnaud BOULAY

Animation/Médias Christian MEREAU

Section 1.04 Règlements de référence.

Le présent règlement particulier concerne les points spécifiques à l'épreuve des 24 Heures Karting.

Il pourra être aménagé jusqu'à la confirmation des engagements.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent des RSN & RTN en vigueur
et du règlement Euro Endurance en cours.

L'épreuve aura lieu quelles que soient les conditions atmosphériques. En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit, d'ajourner ou d'avancer l'épreuve selon les circonstances. Dans ce cas il avisera les concurrents dans les délais les plus brefs et leur remboursera exclusivement le droit d'engagement.

L'épreuve fera partie intégrante de l'Euro Endurance 2014.

ARTICLE II. MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ÉPREUVE.

Section 2.01 Inscriptions.

Les demandes d'engagement devront parvenir à KMO, 17rue Gambetta B.P. 202, 93103 MONTREUIL,
accompagnées du chèque libellé à l'ordre de KMO, **avant le 15 juillet 2014.**

Après cette date et **jusqu'au 31 juillet**, date de clôture des engagements,
tout autre concurrent pourra se porter candidat à l'épreuve.

Une fiche d'identification devra nous être retournée au plus tard le 31 juillet 2014 (fichier Excel).

Section 2.02 Concurrents et pilotes.

(a) Participants.

Le nombre **maximal** de participants est limité à **40 équipes**. Chaque équipe sera composée de 3 à 4 pilotes.
Le nombre **minimal** est fixé à **25 équipes**. Si ce nombre n'était pas atteint à la date de clôture des engagements,
l'ASK ACO et le co organisateur se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

Priorité est accordée aux participants du challenge Euro Endurance.

Les autres équipes peuvent postuler auprès de l'ASK ACO.

Un minimum de 5 engagements leur est réservé jusqu'à la date de clôture.

(b) Pilotes.

Le temps de roulage est déterminé par différence entre les temps de passage à la sortie et à l'entrée des stands.

Chaque pilote ne devra pas conduire plus de **8 heures**. Chaque relais ne devra pas excéder 45 minutes et donnera lieu à un changement de pilote.

Les pilotes devront rouler à allure réduite dès qu'ils empruntent la voie des stands (vitesse limitée à 35 km/heure).

La visière translucide non teintée sera obligatoire dès que l'éclairage aura été imposé par le Directeur de Course.

(c) Mécaniciens.

Pour venir en aide au pilote en difficulté sur le circuit, deux mécaniciens portant la chasuble appropriée pourront intervenir.

Le tire kart est autorisé.

Le retour aux stands :

- le retour aux stands par l'entrée se fera sur la voie des stands,
- le retour aux stands par la sortie de la voie des stands se fera par l'arrière des stands.

(d) Accès au stand.

Toutes les personnes présentes dans le stand devront réglementairement y être admises (**licence obligatoire**). Au cours de l'épreuve, le stand ne pourra pas être occupé par plus de 9 personnes.

La zone **Paddock/Stand** est **non-fumeur**. Les zones spécifiques dédiées aux fumeurs seront précisées lors du briefing.

Section 2.03 Matériel et Equipements.

(a) Eclairage du kart.

Le kart devra être équipé au minimum de deux feux bicolores à éclairage fixe, blanc à l'avant et rouge à l'arrière.

Les feux devront être fixés sur le dessus de chaque ponton à l'issue de l'enregistrement du matériel et jusqu'à la fin de l'épreuve. Ils devront être alimentés uniquement par pile ou batterie sèche.

L'éclairage sera obligatoire pendant les essais de nuit et pendant la course, du **samedi soir au dimanche matin**. Il devra être activé dès le ravitaillement qui suit la présentation du panneau "lumière" par le Directeur de Course. Il devra fonctionner de façon continue.

Les éclairages additionnels à feu fixe sont autorisés sous réserve qu'ils ne gênent pas la sécurité ou l'identification des karts.

La décision finale d'agrément sera prise par le Directeur de course à l'issue des essais de nuit.

En raison des difficultés pour voir les numéros de course la nuit, aucun système lumineux ne sera autorisé sur le nasseau panel.

(b) Moteurs

Avant toute intervention nécessitant le déplombage, le moteur devra être présenté aux commissaires chargés des vérifications techniques. Les moteurs seront plombés avec possibilité de modification jusqu'aux essais chronométrés.

(c) Châssis.

Les lests amovibles pointés non embarqués sur le kart devront être stockés, regroupés en permanence dans le stand.

(d) Pneumatiques.

Chaque équipe disposera de **5 trains de pneus au maximum** (soit 10 pneus avant et 10 pneus arrière), **en gestion libre**.

Tous les pneus délivrés au concurrent, neufs et usagés, devront être stockés dans le stand dès le début de la course.

Section 2.04 Interventions stands.

(a) Panneautage.

Il devra s'effectuer uniquement depuis la banquette située entre la voie des stands et le muret de protection de la piste, par perche ou autre système. Le système employé ne devra pas dépasser le muret de protection de plus d'un mètre.

Seules les personnes munies de la chasuble spécifique pourront se trouver auprès du muret de protection de la piste.

Pour renseigner les pilotes, il est interdit d'employer des drapeaux, des gyrophares ou des éclairages de couleur utilisés par la Direction de course.

(b) Ravitaillement.

Lors de chaque changement de réservoir, une personne devra se tenir près du kart,

l'extincteur à la main, prête à intervenir en cas d'incendie.

Le pilote devra se trouver **entièrement en dehors du kart**.

(c) Réparations.

Poste à souder : pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de souder à l'intérieur ou aux abords des stands.

Un poste à souder (électrique) sera mis à la disposition des concurrents au local du contrôle technique.

Les **appareils générateurs de flammes et d'étincelles** sont interdits. L'organisateur met un emplacement réservé à disposition des équipages (local technique près du parc fermé).

(d) Aménagements des stands.

Chaque équipage disposera d'un stand de 20m².

Aucun aménagement ne sera autorisé dans **l'allée derrière les stands** (un équipage avec un kart en panne doit passer sans encombre).

Devant les stands, le couloir de circulation devra rester entièrement libre.

Derrière chaque stand, auprès du grillage du circuit des 24 Heures, une surface sera réservée pour un véhicule.

Stockage de carburant : Dès le départ de la course, le stockage dans le stand est limité à 2 réservoirs pleins.

Section 2.05 Chef de stand.

Le chef de stand surveille les équipements et les opérations qui se déroulent dans les stands.

Il est le garant du respect du règlement au nom du concurrent.

- il est responsable des pilotes et du comportement des personnes qui se trouvent dans le stand ou qui interviennent sur la piste pour le kart,
 - il est responsable des pneumatiques, du stockage de l'essence dans le stand, des lests amovibles, du châssis de rechange, Avant chaque changement, il devra présenter le moteur, les pneumatiques ou les lests amovibles au commissaire de stand qui vérifiera leur conformité avec celle de l'enregistrement du matériel.
- Il devra s'assurer que chaque pilote qui prend un relais s'est rapproché du commissaire de stand pour être identifié.

ARTICLE III. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Section 3.01 Enregistrement des équipages.

Dès son arrivée, et au plus tard le jeudi 28 août 2014, un représentant de chaque équipage devra passer au secrétariat d'organisation pour la confirmation définitive de son engagement.

Il devra être muni des licences de toutes les personnes exerçant une fonction dans le stand ou sur la piste.

Les licences seront contrôlées et conservées par l'ASK-ACO.

En cas d'absence d'une licence, l'engagement ne sera pas confirmé.

Contre remise d'une **caution de 350€**, il recevra les documents ou matériels suivants :

- **pilotes** : 4 bracelets, 4 brassards,
- **chef de stand** : 1 bracelet, 1 brassard,
- **mécaniciens** : 9 bracelets et 2 chasubles piste,
- **panneauteurs/chronométrateurs** : 6 bracelets et 3 chasubles panneautage.
- **un transpondeur**,
- **concurrent ACO** qui justifie dans ses effectifs le chef de stand et 2 de ses pilotes licenciés ASK ACO : 20 billets Enceinte générale.
- **autres concurrents** : 10 billets Enceinte Générale.

La caution sera totalement retenue en cas de manquement dans la restitution du matériel à l'issue de l'épreuve.

Section 3.02 Enregistrement du matériel et des équipements.

Pour pouvoir participer aux essais officiels, chaque concurrent devra avoir présenté son châssis et ses moteurs aux commissaires chargés des vérifications techniques.

Le kart sera présenté entièrement monté, décoré aux couleurs de la course et prêt à prendre la piste.

Chaque pilote devra également se présenter avec l'ensemble des équipements de course pour qu'il soit agréé.

Les moteurs seront identifiés, pointés, et plombés les châssis seront bagués, les pilotes seront identifiés par un bracelet et une pastille sur le casque.

Les pilotes, le châssis et les lests amovibles seront pesés séparément. Les lests amovibles seront pointés.

Les lests fixes seront plombés.

Une **fiche d'identification** du concurrent sera remise au team manager et au commissaire de stand.

Section 3.03 Essais libres.

Les essais libres se dérouleront le jeudi à partir de 16 H 00 (**voir Annexe 2**).

Les personnes dotées d'un bracelet devront dès lors le porter en permanence à leur poignet droit.

Celui-ci sera suffisamment serré pour ne pas pouvoir être retiré.

Section 3.04 Briefing.

Il aura lieu le **vendredi 29 août 2014** à partir de **11 H** à la salle de briefing pour les pilotes accompagnés de leurs tuteurs suivi de la photo officiel, ensuite briefing des chefs de stands/commissaires de stands.

Section 3.05 Essais officiels.

Les karts et les pilotes admis à participer aux essais officiels devront être équipés dans la configuration course.

A ce stade de l'épreuve, les stands de ravitaillement devront être occupés par un maximum de 9 personnes, **dûment autorisées à pénétrer dans le stand.**

Section 3.06 Essais chronométrés.

Chacune des phases de qualification se déroulera sur 10 minutes.

Avant le départ de chaque phase de qualification, tous les karts devront être en parc assistance départ.

Un pilote et un seul mécanicien seront autorisés avec le matériel, plus une roue avant et une roue arrière complète équipée de pneu slick ou pluie en secours.

Durant chaque phase de qualification, et dans le parc fermé, le mécanicien est seulement autorisé à remettre en conformité le poids au départ de chaque pilote. Un changement de roue sera autorisé en cas de crevaison, après constatation d'un commissaire technique et autorisation de la commission sportive.

Lorsqu'un pilote rentrera **avant la fin de la phase de qualification**, il sera obligatoirement pesé et rejoindra directement le **Parc Assistance Arrivée**.

Section 3.07 Procédure de mise en grille.

Au moment de se rendre sur la grille de départ, le chef de stand indiquera au commissaire de stand le nom du pilote qui prendra le départ.

La grille de départ des 24 Heures résultera des phases de qualification dans l'ordre des chronos réalisés. L'accès à la grille de départ sera fermé 30 mn avant le départ.

Section 3.08 Procédure de course.

Après lancement de type "LE MANS", les karts effectueront un ou plusieurs tours de formation sous procédure de Safety Kart.

Le départ sera donné "roulant" au drapeau tricolore à l'issue du ou des tours de formation.

Sauf cas de force majeure nécessitant son interruption, la course se déroulera sur une durée de 24 heures, sans arrêt du roulage des karts.

En cas de neutralisation, le **drapeau jaune agité** sera présenté sur l'ensemble du circuit. Les pilotes devront rouler à allure réduite avec interdiction de dépasser. En cas de nécessité, le Safety Kart prendra la piste.

Sur présentation du **drapeau vert** par la Direction de course, la course reprendra normalement.

Section 3.09 Procédure de neutralisation partielle du circuit

Si l'incident ne justifie pas une neutralisation complète de la piste, une neutralisation partielle sera mise en place de la manière suivante :

- Neutralisation partielle de la course : procédure zone SLOW

Le Directeur de course pourra à tout moment (séances d'essais officielles et course) mettre en place une procédure de neutralisation partielle du circuit, c'est-à-dire la mise en place sur le circuit d'une zone où la course sera neutralisée (zone SLOW) afin de permettre le travail des équipes d'intervention.

Le circuit est divisé en zones numérotées, le numéro de Poste de Commissaire correspondant à l'entrée de la zone,

Mise en place d'une « ZONE SLOW »

Le début de zone de neutralisation correspond à un Poste de commissaire, un panneau jaune à écriture rouge et Noire

NEXT SLOW

vous avertit que vous allez rentrer dans une zone SLOW à vitesse limitée.

Dès votre arrivé sur une zone «NEXT SLOW » vous devrez impérativement :

Lever le bras, et ralentir

Les dépassements y sont strictement interdits.

Dès votre arrivé sur la zone « SLOW » :

Les dépassements y sont strictement interdits.

La vitesse est limitée : idem à la vitesse dans la voie des stands (contrôle par radar)

Les pilotes devront se conformer aux instructions des commissaires de piste.

Fin de zone SLOW :

La fin de la zone « SLOW » se situe au niveau d'un Poste de commissaire et est matérialisée par un drapeau vert.

La course ne reprend qu'à la hauteur **perpendiculaire du drapeau vert**.

Si la situation l'impose, la procédure zone SLOW pourra être précédée d'une procédure Safety kart.

Dans ce cas, pendant la procédure Safety kart, sur demande du Directeur de course, la signalisation de la zone SLOW sera mise en place

Pénalités

Pour tout infraction dans la zone neutralisée: Stop and go : 3 minutes

Stop and go à réaliser dans les 15 minutes qui suivent une relance de course après neutralisation.

A tout moment le Directeur de course pourra modifier cette procédure pour raisons de sécurité.

Drapeau jaune: Départ zone Slow **Zone de ralentissement - Drapeau jaune:** Zone slow **Incident - Drapeau vert :** fin de zone
35 km / h slow

ZONE SLOW COURSE NEUTRALISEE

Pénalités

Pour toute infraction dans la zone neutralisée: Stop and go : 3 minutes
Stop and go à réaliser dans les 15 minutes qui suivent une relance de course après neutralisation.

A tout moment le Directeur de course pourra modifier cette procédure pour raisons de sécurité.

En cas de danger, la course pourra être arrêtée au **drapeau rouge** après présentation du **double drapeau jaune agité**. Elle ne reprendra que sur ordre de la Direction de course. En cas d'accident, le **drapeau rouge** pourra être présenté à tout endroit jugé nécessaire par la Direction de course.

Section 3.10 Procédure d'arrivée.

L'accès à la voie des stands restera libre jusqu'à la présentation du drapeau à damiers.

A l'issue de la 24^e heure de course, le drapeau à damiers sera présenté sur le kart ayant effectué le plus grand nombre de tours. Tous les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée dans un délai de 5 minutes.

A l'issue du tour de décélération, les karts s'arrêteront devant la Direction de course.

Les 3 premiers effectueront un tour d'honneur, suivis des autres concurrents.

A l'issue du tour d'honneur, les karts rentreront dans le Parc d'Assistance Arrivée.

Le contrôle du poids sera réalisé avec le pilote arrivant.

Section 3.11 Procédure de podium.

Les pilotes des équipages qui seront arrivés aux 3 premières places de chaque catégorie devront se rendre au podium ACO au plus tard 10 minutes après l'entrée en Parc Assistance Arrivée.

Section 3.12 Classement.

Le classement officiel sera entériné à l'issue des vérifications techniques et sportives.

Un classement sera établi pour chaque catégorie.

ARTICLE IV. CONTRÔLES ET PÉNALITÉS.

Les contraintes et obligations spécifiques à l'épreuve (**circuit, paddock, stand etc..**) doivent être connues et respectées par tous les concurrents. A tout moment de l'épreuve, l'organisateur pourra effectuer les contrôles qu'il juge opportuns.

Il appliquera les pénalités prévues dans le règlement Euro endurance.

Les pénalités **spécifiques aux 24 Heures Karting** sont précisées dans le présent règlement particulier. Les pénalités en temps de course seront appliquées par un Stop and Go. L'endroit et les modalités seront précisés lors du briefing.

Section 4.01 Concernant les pilotes.

(a) Temps de roulage.

Le respect du temps limite de roulage sera contrôlé à partir des informations du chronométrage officiel.

En cas de dépassement supérieur à la minute, la pénalité sera de 1 minute par minute d'infraction relevée.

(b) Comportement sportif.

Le comportement sportif sera surveillé par les officiels qui sont juges de fait. En cas de conduite non sportive constatée, la pénalité sera de 3 minutes. En cas de récidive, la mise hors course ou l'exclusion pourra être décidée.

(c) Vitesse dans la voie des stands.

Le contrôle de la vitesse limite sera effectué au moyen d'un radar. La prise d'information se fera par l'avant et par l'arrière.

En cas de dépassement, la pénalité sera de 1 minute par tranche de 5 km/h au-delà de la vitesse limite.

Section 4.02 Concernant le Chef de stand et les mécaniciens.

(a) Rôle du chef de stand.

Le contrôle des obligations du Chef de stand sera assuré par le commissaire de stand affecté au concurrent.

Les pénalités seront appliquées en fonction de l'infraction relevée.

(b) Interventions des mécaniciens.

Au cours des **essais chronométrés**, le contrôle de la procédure de parc fermé sera effectué par les commissaires sportifs.

En cas d'infraction, l'équipage du kart sera déclassé des essais chronométrés.

Pendant la course, les opérations de ravitaillement et les interventions dans les stands seront contrôlées par le commissaire de stand affecté au concurrent. En cas d'infraction, la pénalité appliquée sera de 3 minutes.

Section 4.03 Concernant l'équipement du kart.

Pendant la procédure de mise en grille, un contrôle du marquage des pneumatiques et du plombage des moteurs pourra être effectué en sortie de stands. Sur la ligne de départ, la présence du (ou des) lest amovible enregistré(s) pour le pilote partant seront vérifiés.

(a) Châssis.

La conformité du **châssis de rechange** sera contrôlée par les commissaires techniques.

Les éléments autorisés à être pré-montés sont listés en **annexe 3**. En cas d'infraction, la pénalité appliquée sera de 5 minutes.

En cas de récidive, la mise hors course ou l'exclusion pourra être décidée.

En outre, le châssis devra être présenté aux commissaires chargés des vérifications techniques pour identification.

(b) Moteurs.

En cas de changement, le plombage du moteur à monter sur le kart sera contrôlé par le commissaire de stand affecté au concurrent. En cas d'oubli, le pilote devra rentrer au stand pour que ce contrôle puisse être effectué.

A tout moment de l'épreuve, les commissaires chargés des vérifications techniques pourront contrôler le plombage des moteurs.

(c) Pneumatiques.

Le contrôle de la présence dans le stand de tous les pneus délivrés sera effectué par le commissaire de stand affecté au concurrent. En cas d'oubli, le pilote devra rentrer au stand pour que ce contrôle puisse être effectué.

(d) Eclairage du kart.

Le contrôle de l'éclairage portera sur les feux bicolores blanc et rouge posés obligatoirement sur les pontons. Il sera effectué par le Directeur de course. En cas de défaillance, il indiquera au pilote qu'il doit rentrer au stand. Le kart ne pourra repartir qu'après remise en conformité constatée par le commissaire de stand.

(e) Poids et lests amovibles.

Un **contrôle inopiné du poids** pourra être effectué par l'organisateur à tout moment de la course.

Sur ordre du Directeur de course, le pilote devra se rendre à la pesée.

Le contrôle des lests amovibles sera effectué par le commissaire de stand affecté au concurrent. En cas d'oubli, t sur ordre du Directeur de course, le pilote devra rentrer au stand pour que ce contrôle puisse être effectué.

Un **pesage systématique** sera opéré à l'issue de chaque phase qualificative.

Le **contrôle des lests fixes** pourra être effectué par les commissaires techniques.

Lors d'un **changement de pilote**, un commissaire technique pourra demander au pilote arrivant de l'accompagner à la pesée.

La vérification du poids se fera en additionnant le poids du pilote, celui du kart relevé lors de l'enregistrement du matériel et celui des lests amovibles constatés sur le kart à l'arrivée au stand.

En cas d'infraction, la pénalité applicable est prévue dans le règlement Euro Endurance 2014.

Section 4.04 Concernant le paddock et les stands.

(a) Aménagements.

Le contrôle de la zone située derrière les stands sera effectué par le commissaire de stand affecté au concurrent.

En cas d'infraction, la pénalité appliquée sera de 3 minutes.

(b) Stockage de l'essence.

Le contrôle du stockage du carburant sera effectué par le commissaire de stand affecté au concurrent. En cas d'infraction, le kart sera arrêté jusqu'à la remise en conformité constatée par les commissaires chargés des vérifications techniques.

Section 4.05 Concernant toutes les personnes.

(a) Zone fumeurs.

Le contrôle du respect de cette règle sera assuré par les commissaires sportifs. En cas d'infraction, le pilote du kart se verra appliquer la procédure de « **passage par la voie des stands sans arrêt** ».

(b) Nombre de personnes.

Le contrôle des personnes présentes dans le stand sera effectué par le commissaire de stand affecté au concurrent.

En cas d'infraction, le commissaire de stand fera évacuer les personnes. En cas de refus, le kart sera arrêté jusqu'à évacuation des personnes non autorisées à rester dans le stand.

ARTICLE V. ANNEXE1 – LISTE DES OFFICIELS

Fonction	Noms Prénoms	N° Licence
Directeurs de course 24 heures	Pascal JAMOIS	105157
Adjoints	Pascal BOUTTIER	144115
	Gilbert DAMON	97294
	Guillaume LANGLAIS	145534
	Jean Luc ROUINVY	106723
	Jean VAL	144717
Commissaires sportifs	Michel LANGLAIS (Président de collègue)	59178
	Michel CHEVEREAU	2543
	Laurent COCQUET	70769
	Roger GUICHARD	59373
	Marie Laure HERAULT	222632
	Jean-Marc JARDIN	89894
	Jean LENORMAND	63142
	Annie POIGNANT	136039
	Joël RIBEIRO DIAS	181208
	Guy RIVIERE	65197
	Jean Michel TATIN	6575
	Florence VAL	144716
Commissaires techniques	Daniel COLIN	78493
	Jean-Pierre BAUDRY	58838
	Jean-Paul BEILLARD	103806
	Jean Loup CHEVALLIER	105145
	Jean Jacques JACQUET	75417
	Jean-Marie KRYPCIAK	105908
	Wilfried POIGNANT	158539
	Jean Lou POTTIER-POTTIER	89659
Stagiaires techniques	Monique BAUDRY	146264
	Jean-Paul LAUNAY	76915
Responsable Chronométrage	APEX TIMING	
	Chantal CORDIER	111316
	Danièle LANGLAIS	63976
Médecin	Alain KIND	163383
Responsable pré grille	Didier BOURGINE	190844
Responsable des commissaires	François BONTEMPS	9365

ARTICLE VI. ANNEXE2 – HORAIRES PRÉVISIONNELS

JEUDI 28 Août 2014.

09.00 à 12.00	Installation des concurrents, Enregistrement administratif.
09.30 à 12.00	Enregistrement du matériel et des équipements, suivant ordre établi.
13.30 à 15.30	Enregistrement du matériel et des équipements, suivant ordre établi.
16.00 à 20.00	Essais libres 24 H (concurrents enregistrés administrativement)
21.00 à 22.30	Essais libres de nuit.

VENREDI 29 Août 2014.

09.00 à 12.00	Distribution & Marquage des pneumatiques (slick/pluie), suivant ordre établi.
11.00 à 12.00	Briefing des pilotes 24 H suivi photo officiel
12.00 à 12.30	Briefing des chefs de stand & commissaires de stands
19.20 à 19.50	Réunion d'organisation. Réunion Direction de course/Collège sportif/Commission technique
08.30 à 10.50	Essais libres 24 H.
11.00 à 11.10	Essais libres Mini Kart
11.15 à 11.35	Essais libres Legend.
13.30 à 13.40	Essais libres Mini Kart.
13.45 à 14.30	Essais officiels 24 H
14.40 à 15.00	Essais libres Legend
15.10 à 15.20	Essais libres Mini Kart.
15.45 à 15.55	Séance de qualification Q4.
16.00 à 16.20	Essais libres Legend
16.30 à 16.40	Séance de qualification Q3.
16.45 à 16.55	Essais libres Mini Kart
17.10 à 17.20	Séance de qualification Q2.
17.30 à 17.50	Essais libres Legend
18.00 à 18.10	Séance de qualification Q1.
18.15 à 18.25	Essais libres Mini Kart

SAMEDI 30 Août 2014.

08.00 à 08.30	Enregistrement pilotes 24 Minutes
09.15 à 09.45	Briefing 24 Minutes (pilotes & tuteurs)
08.40 à 08.50	Essais carburation 24 Minutes
09.00 à 09.20	Essais libres Kart Legend
09.30 à 10.00	Essais carburation 24 H
10.00 à 10.10	Essais chronométrés 24 Minutes
10.20 à 10.40	Essais libres Kart Legend
10.50 à 11.14	Course 24 Minutes Mini Kart
11.20 à 12.50	Essai & Course Partenaires.
12.50 à 13.00	Photo Kart Legend
13.00 à 13.20	Démonstration Kart Legend
13.25 à 14.40	Présentation des équipages 24 Heures
14.00 à 14.30	Mise en grille des équipages 24 Heures
14.50	Evacuation de la piste/Procédure de départ
15.00	Départ des 24 Heures du MANS 2014

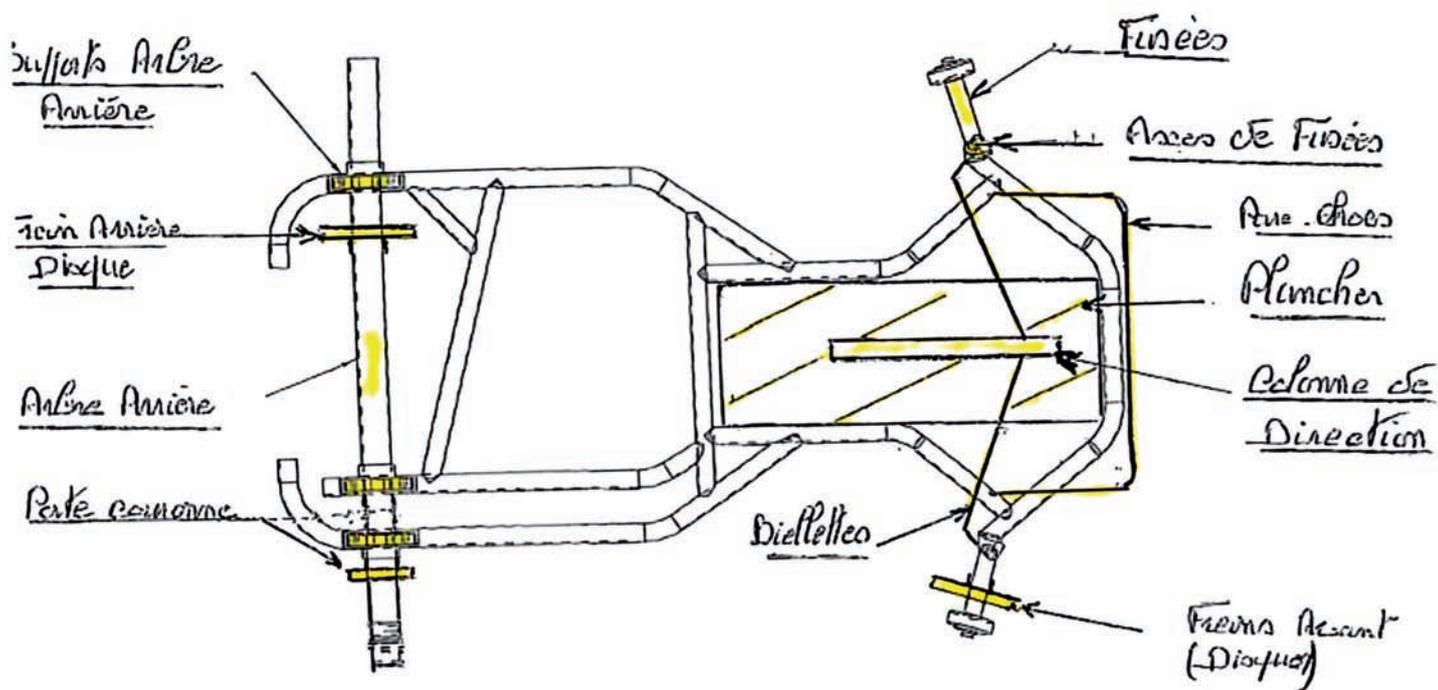
DIMANCHE 31 Août 2014.

15.00	Arrivée des 24 Heures du MANS 2014
	Tour d'honneur et Entrée en Parc Assistance Arrivée
15.15	Cérémonie du Podium



ARTICLE VII. ANNEXE3 –CHASSIS DE REMPLACEMENT

Sur le châssis de remplacement, seuls les éléments indiqués sur le plan ci-dessous pourront être montés.



Les éléments ci-dessous ne devront pas être montés :

- tous les éléments de carrosserie,
- volant,
- baquet,
- couronne,
- moyeux de roues avant et arrière,
- groupe propulseur.